



ASSEMBLEE GENERALE DU DIMANCHE 2 FEVRIER 2025

# ASSEMBLEE GENERALE DU 2 FEVRIER 2025

## ORDRE DU JOUR

- 1 RAPPORT FINANCIER 2024
- 2 RAPPORT MORAL
- 3 LE BUDGET PREVISIONNEL 2025
- 4 LES TARIFS 2025
- 5 NOS ANIMATIONS POUR 2025
- 6 INTERVENTION CCPI
- 7 INTERVENTION DES ELUS
- 8 QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

UN POT DE L'AMITIE CLÔTURERA CETTE REUNION

COMPTES DE CHARGES		
EXERCICE 2024		
DESIGNATION DU COMPTE		
<b>ACHATS</b>		
A2	CARBURANT VEHICULES	123,07
A3	CARBURANT ELAGAGE TVX	200,63
A4	PETIT EQUIPEMENT TVX	6321,54
A5	FRAIS BUR - IMPRIM - MAINT	465,84
A6	ACHAT POISSONS ALIMENTS	4468,78
A7	ACHATS POUR LOCAL PECHE	561,34
	<b>TOTAL</b>	<b>12141,20</b>
<b>SERVICES EXTERIEURS</b>		
B1	GARDES PECHE	444,16
B5	ENTRETIEN VEHICULES	173,99
B6	ENTRETIEN MATERIEL	454,35
B7	ASSURANCES	1093,98
	<b>TOTAL</b>	<b>2166,48</b>
<b>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>		
C2	PUBLICITE	0,00
C3	ATELIER PECHE NATURE	216,81
C4	DEPLACEMENTS PRESIDENT	162,00
C5	DEPLACEMENTS TRESORIER	0,00
C6	DEPLACEMENTS AUTRES	2183,25
C7	FRAIS CHANTIER	139,26
C8	TELEPH - TIMBRES	0,00
C9	PAIEMENT FEDE VENTES DEPOSITAIRES	7161,30
C10	TIMBRES CPMA	0,00
	<b>TOTAL</b>	<b>9862,62</b>
<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>		
F1	CONSEILS - ASSEMBLEES -	161,28
F2	CONGRES RECEPTION	1899,39
F3	DEPENSES ENDURO	350,53
	<b>TOTAL</b>	<b>2411,20</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
G1	FRAIS BANCAIRES	116,00
	<b>TOTAL</b>	<b>116,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>26697,50</b>
	REVERSEMENT CPMA	7161,30
	REVERSEMENT FEDERATION	0,00
	<b>CHARGES NET AAPPMA</b>	<b>19536,20</b>

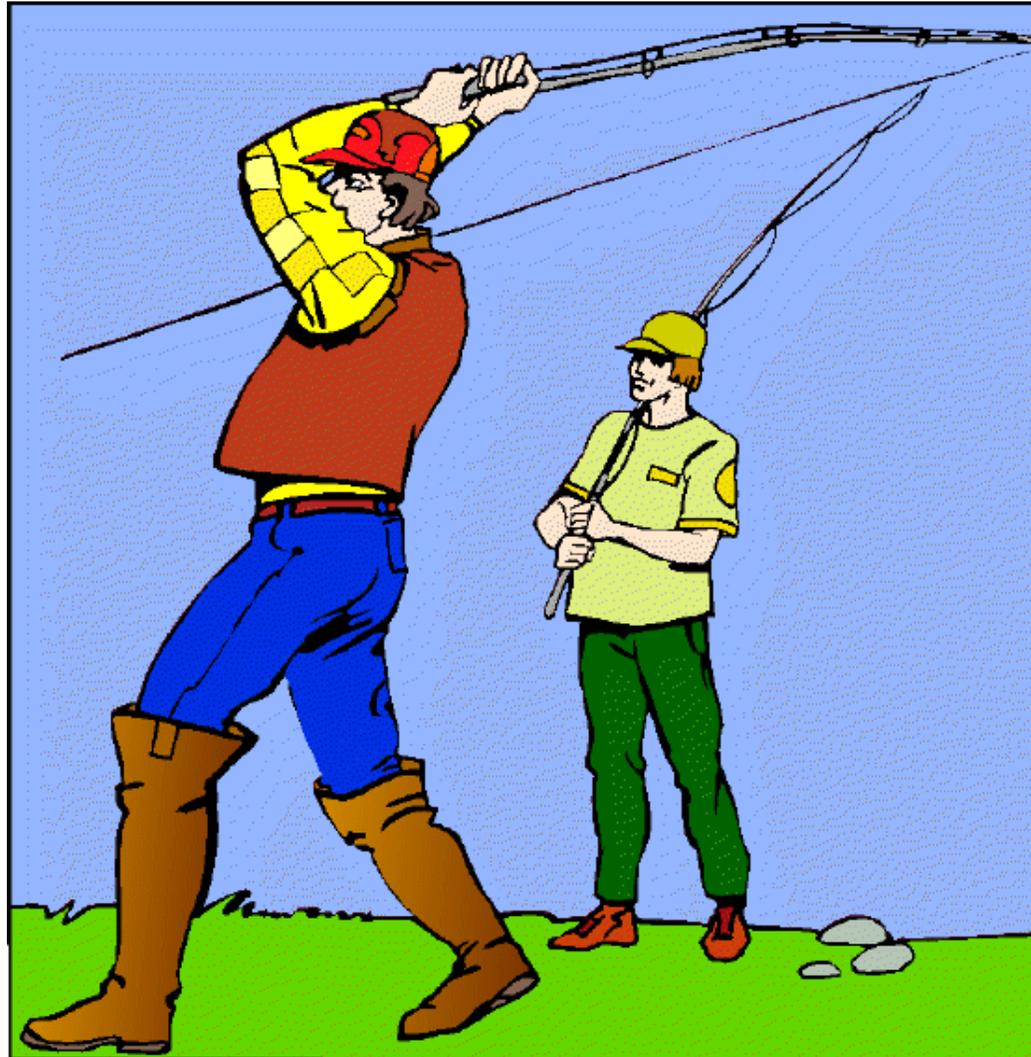
COMPTES DE PRODUITS EXERCICE 2024		
DESIGNATION DU COMPTE		
<b>SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</b>		
I4	SUBVENTIONS CCP	10005,00
I6	SUBVENTIONS CREDIT AGRICOLE	149,00
I7	SUBVENTIONS MUNICIPALES	1235,00
I8	SUBVENTIONS FEDERATION	0,00
	<b>TOTAL</b>	<b>11389,00</b>
<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>		
J1	ENCAISSEMENT DEPOSITAIRES VENTES DE CARTES	5653,50
J2	REVERSEMENT DE LA FEDE VENTES DE CARTES	11116,33
J3	ADHESION ATELIER PECHE NATURE	76,21
	<b>TOTAL</b>	<b>16846,04</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
K1	RECETTES ENDURO	0,00
K2	PRODUITS LIVRET A	510,04
K3	PRODUITS PARTS SOCIALES	164,49
	<b>TOTAL</b>	<b>674,53</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
L2	PRODUITS EXEPTIONNELS	0,00
	<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL GENERAL recettes</b>	<b>28909,57</b>
	TOTAL DEPENSES	26697,50
	<b>RESULTATS</b>	<b>2212,07</b>
<b>SITUATION DE TRESORERIE</b>		
<b>EXPLOITATION DE L'ANNEE 2024</b>		
	SOLDE AU 31/12/2023	26957,97
	RESULTAT EXERCICE	2212,07
	<b>TOTAL</b>	<b>29170,04</b>
	ENCAISSEMENTS DE L'ANNEE	28909,57
	DECAISSEMENTS DE L'ANNEE	26697,50
	RESULTATS DE L'ANNEE	2212,07
<b>SITUATION AU 31 12 2020</b>		
	BANQUES ET CCP	10337,22
	CAISSE	150,28
	LIVRET A	12990,54
	PARTS SOCIALES	5692,00
	PRODUITS PLACES	
	<b>TOTAL</b>	<b>29170,04</b>
	SOLDE AU 31/12/2023	29170,04
	DELTA	0,00

# VOTE DU RAPPORT DES VERIFICATEURS AUX COMPTES



En 2024 sous contrat avec la CCPI nous avons enlevé 45 gros embâcles du lit de la rivière, plus un grand nombre d'arbres tombés avec la tempête sur les chemins qui contournent nos lacs et comme chaque année nous avons entretenu les berges, postes de pêche et chemins de contournement des plans d'eau de Pontavenec, la Laverie et Poulinoc. Pour 2025 la fermeture de la pêche du saumon est confirmée pour toute la Bretagne. Nous continuerons à maintenir un accès raisonnable à notre rivière car la truite (parfois de très belle taille) est toujours très présente sur nos cours d'eau, nous continuerons aussi à investir dans le développement de la pêche sur notre domaine de seconde catégorie en le rendant le plus attractif possible (accès, densité de poissons etc...). Nous disposons d'un ensemble de plans d'eau exceptionnel et nous devons impérativement le mettre en valeur, par conséquent en 2024 malgré d'importants investissements en matériel afin de faire face aux dégâts de la tempête CIARAN (environ 6000 euros) nous avons procédé à un empoissonnement sur les lacs de Pontavenec en décembre dernier pour un montant de 4500 euros. Les moyens de nos ambitions nous les devons pour une part importante à nos principaux partenaires, je remercie La Mairie de SAINT-RENAN et PAYS D'IROISE COMMUNAUTE, sans leur soutien et leur engagement sur le long terme rien de serait possible mais nous les devons aussi à l'accroissement du nombre de nos adhérents fruit de nos efforts pour accroître l'attractivité de notre association, nous continuerons donc cette stratégie. Mais plus important encore, c'est l'engagement de nos bénévoles qui nous permet de concrétiser nos actions, merci à eux car ils ne ménagent pas leurs efforts. Merci aussi à nos dépositaires IMER à Plougonvelin et l'ODYSSEE à SAINT-RENAN qui vendent nos cartes de pêche. Quelques chiffres pour mesurer notre attractivité : en 2024 le nombre de nos adhérents a progressé de 10% alors que le département recule de 9%, 5 de nos adhérents viennent de Belgique et 1 vient de Suisse, 51 viennent d'un autre département (pour 30 en 2023), ce sont donc des vacanciers qui reviennent chaque année à SAINT-RENAN, 160 habitent une commune non limitrophe de SAINT-RENAN en outre 150 de nos 572 adhérents ont moins de 18 ans. Comme l'an dernier je voudrais lancer un appel pour recruter de nouveaux bénévoles pouvant se libérer les mardis après-midi pour les travaux ou les mercredis après-midi pour notre école de pêche, mais aussi pour être garde pêche. Nous avons besoin de compléter nos équipes n'hésitez pas!! venez nous rejoindre pour faire vivre votre association! Vous verrez que l'ambiance est excellente et que le grand air vous sera profitable!!!

# EVOLUTION DU NOMBRE DE PÊCHEURS 2013/2024



ANNEE	ADULTES	FEMMES	MINEURS	- DE 12 ANS	JOURNALIERES + HEBDOMADAIRES	TOTAL
2013	224	10	39	57	53	383
2014	215	14	25	53	59	366
2015	251	12	40	63	80	446
2016	256	13	30	75	51	425
2017	257	11	34	76	77	455
2018	245	9	32	61	78	425
2019	235	11	36	62	74	418
2020	235	13	37	82	70	437
2021	238	12	77	89	88	504
2022	216	6	63	79	87	451
2023	243	10	82	62	128	525
2024	249	7	76	65	175	572

# Ventes de cartes de pêche 2024 et comparaison 2023

Tableau de bord sur la saison

Produit	Saison 2023	Saison 2024	Evolution sur l'année	
	Nombre	Nombre	Nombre	%
Carte interfédérale Personne majeure EHGO 2024	2 076	2 020	-56	-2.70%
Carte Personne majeure	2 256	2 089	-167	-7.40%
Carte Personne majeure – Offre d'automne	53	43	-10	-18.87%
<b>Sous-Total des cartes Personne Majeure</b>	<b>4 385</b>	<b>4 152</b>	<b>-233</b>	<b>-5.31%</b>
Carte Découverte Femme	255	195	-60	-23.53%
Carte Personne mineure	1 104	1 042	-62	-5.62%
Carte Découverte -12 ans	1 441	1 388	-53	-3.68%
Carte Hebdomadaire	435	360	-75	-17.24%
Carte Journalière	2 259	1 889	-370	-16.38%
<b>Total Cartes de Pêche</b>	<b>9 879</b>	<b>9 026</b>	<b>-853</b>	<b>-8.63%</b>
Option Entente Halieutique du Grand Ouest	21	32	+11	+52.38%
Autres options	1 694	1 537	-157	-9.27%
<b>Total cartes de pêche + options</b>	<b>11 594</b>	<b>10 595</b>	<b>-999</b>	<b>-8.62%</b>

# LES TRAVAUX REALISES EN 2024





















































# NOS ANIMATIONS EN 2024



ORGANISÉ PAR L'AAPPMA DE SAINT RENAN  
FABIEN LE DU & XAVIER BOULOUX

# ENDURO CARPE

## 2024

Lac de Poulinoc & de la Comiren  
72h compétition



**SAINT RENAN**

**17** | AU 20  
**MAI**

**14H**

**Lots: 2 bedchair + duvet  
Avid Carp, rodpod...  
Plus de 2200€ de divers lots**



**Informations :**

19 équipes sur 2 secteurs  
3 Cannes par équipe  
120€ par équipe  
Repas: barbecue Offert le  
17 à midi

Tombola

**Informations et inscriptions: [fabien.ledu29510@gmail.com](mailto:fabien.ledu29510@gmail.com)**

# Saint-Renan

Costel Posescu, Tony Gallo et Fabien Le Du, du club de pêche de Saint-Renan, avec leurs deux carpes miroir de 14 kg prises au lac de La Comiren, se préparent pour l'Enduro carpe du 17 au 20 mai.



## L'Enduro carpe réunira 33 pêcheurs

L'AAPPMA de Saint-Renan organise, du 17 au 20 mai, un Enduro carpe qui verra s'affronter 33 pêcheurs licenciés. Entretien avec Fabien Le Du, l'un des organisateurs.

**En quoi consiste l'Enduro carpe, organisé à Saint-Renan par l'Association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique (AAPPMA) du 17 au 20 mai ?**

Fabien Le Du, l'un des organisateurs : « L'Enduro carpe est un concours de pêche à la carpe, une compétition qui se déroule dans des carpodromes ou des étangs à forte

densité de carpes. Pour nous pêcheurs, participer à un enduro est une expérience à vivre au moins une fois. L'enjeu est simple : prendre un maximum de gros poissons pour remporter le premier prix. Participer à un enduro carpe nécessite de la préparation ! 33 pêcheurs licenciés venant de plusieurs départements, répartis dans 19 équipes, participent à cette compétition de 72 heures ».

**Comment se déroule cette compétition ?**

« Les différents postes de pêche, sur les lacs de Poulinoc et de La Comiren, sont tirés au sort. Chaque pêcheur apporte son expérience, avec ses propres techniques. Il est important de bien préparer ses appâts, les parfums dont la carpe raffole... Elle est curieuse mais méfiante. Même au bout de plusieurs lancers de lignes, elle peut

revenir goûter l'appât. Plusieurs pesées sont effectuées plusieurs fois par jour. Tous les poissons pêchés vivants sont ensuite remis à l'eau ».

**Et pour ceux qui ne participent pas ?**

« Ça reste avant tout un moment de plaisir et de partage en pleine convivialité, entre passionnés de la pêche. Tous les visiteurs sont les bienvenus : ils sont invités faire le tour des deux lacs et passer voir les compétiteurs afin de découvrir notre passion ».

**Pratique**

*Du vendredi 17 au dimanche 20 mai sur les lacs de Poulinoc et de La Comiren, à Saint-Renan. Par ailleurs, la fin de session de l'école de pêche est prévue le samedi 8 juin à Ty Colo (près du poste de pêche pour personnes à mobilité réduite). Site internet : [pecher-saint-renan.org](http://pecher-saint-renan.org)*









2

1

3



A.A.P.P.M.A



SAINT-RENAN

# Atelier Pêche Nature

Objectifs : permettre au pêcheur débutant de pratiquer la pêche avec un comportement autonome.

Etre responsable vis à vis de la nature, des autres usagers et du milieu aquatique lui même

Le respect du poisson, la conscience du caractère fragile et irremplaçable des milieux aquatiques, le respect de soi même et d'autrui, la connaissance des associations agréées de pêche sont des éléments qui doivent nous permettre de passer de merveilleuses journées en pratiquant un loisir et un sport au plus près de la nature.



le mercredi après-midi  
de fin mars, début avril à fin juin

Encadrement : Association Agréée de Pêche et de  
Protection du Milieu Aquatique de Saint-Renan

Site : <http://pecher-saint-renan.org>















COMPTES DE CHARGES PREVISIONNEL		
EXERCICE 2025		
DESIGNATION DU COMPTE		
<b>ACHATS</b>		
A2	CARBURANT VEHICULES	200,00
A3	CARBURANT ELAGAGE TVX	300,00
A4	PETIT EQUIPEMENT TVX	4200,00
A5	FRAIS BUR - IMPRIM - MAINT	500,00
A6	ACHAT POISSONS ALIMENTS	4000,00
A7	ACHATS POUR LOCAL PECHE	1000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>10200,00</b>
<b>SERVICES EXTERIEURS</b>		
B1	GARDES PECHE	400,00
B5	ENTRETIEN VEHICULES	500,00
B6	ENTRETIEN MATERIEL	500,00
B7	ASSURANCES	1200,00
	<b>TOTAL</b>	<b>2600,00</b>
<b>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>		
C2	PUBLICITE	300,00
C3	ATELIER PECHE NATURE	400,00
C4	DEPLACEMENTS PRESIDENT	250,00
C5	DEPLACEMENTS TRESORIER	80,00
C6	DEPLACEMENTS AUTRES	2300,00
C7	FRAIS CHANTIER	700,00
C8	TELEPH - TIMBRES	200,00
C9	PAIEMENT FEDE VENTES DEPOSITAIRES	7500,00
C10	TIMBRES CPMA	0,00
	<b>TOTAL</b>	<b>11730,00</b>
<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>		
F1	CONSEILS - ASSEMBLEES -	250,00
F2	CONGRES RECEPTION	2300,00
F3	DEPENSES ENDURO	500,00
	<b>TOTAL</b>	<b>3050,00</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
G1	FRAIS BANCAIRES	130,00
	<b>TOTAL</b>	<b>130,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>27710,00</b>
	REVERSEMENT CPMA	0,00
	REVERSEMENT FEDERATION	0,00
	<b>CHARGES NET AAPPMA</b>	<b>27710,00</b>

**COMPTES DE PRODUITS  
EXERCICE 2025**

DESIGNATION DU COMPTE		
<b>SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</b>		
I4	MARCHE DE SERVICE CCPI	8000,00
I6	SUBVENTIONS CREDIT AGRICOLE	120,00
I7	SUBVENTIONS MUNICIPALES	1280,00
I8	SUBVENTIONS FEDERATION	0,00
	<b>TOTAL</b>	<b>9400,00</b>
<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>		
J1	ENCAISSEMENT DEPOSITAIRES VENTES DE CARTES	6000,00
J2	REVERSEMENT DE LA FEDE VENTES DE CARTES	11500,00
J3	ADHESION ATELIER PECHE NATURE	140,00
	<b>TOTAL</b>	<b>17640,00</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
K1	RECETTES ENDURO	0,00
K2	PRODUITS LIVRET A	500,00
K3	PRODUITS PARTS SOCIALES	170,00
	<b>TOTAL</b>	<b>670,00</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
L2	PRODUITS EXEPTIONNELS	0,00
	<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL GENERAL recettes</b>	<b>27710,00</b>
	TOTAL DEPENSES	27710,00
	<b>RESULTATS</b>	<b>0,00</b>

# LES TARIFS 2025



**TARIFS  
DES CARTES DE PECHE ET OPTIONS 2025  
EN FINISTERE**

Carte "PERSONNE MAJEURE"		<b>86,00 €</b>
Carte "PERSONNE MAJEURE" - Offre d'automne		<b>43,00 €</b>
Carte "INTERFEDERALE PERSONNE MAJEURE - EHGO		<b>112,00 €</b>
Carte "DECOUVERTE FEMME"		<b>41,00 €</b>
Carte "PERSONNE MINEURE"		<b>26,00 €</b>
Carte "DECOUVERTE" - 12 ans		<b>7,00 €</b>
Carte "JOURNALIERE"		<b>13,70 €</b>
Carte "HEBDOMADAIRE"		<b>36,00 €</b>
Carte "HEBDOMADAIRE" pour membre AAPPMA		<b>21,80 €</b>
Option " Vignette E.H.G.O"		<b>40,00 €</b>
Options "Grands Lacs des Monts d'Arrée"		
incluant St Michel et St Herbot	Année	30,00 €
	Hebdo.	20,00 €
	Journée	10,00 €

# NOS ANIMATIONS EN 2025



- UN ENDURO CARPES DATES ET LIEU A DEFINIR
- ECOLE DE PÊCHE
- UNE RENCONTRE FLOAT-TUBE DATES ET LIEU A DEFINIR

## « CENTENAIRE AAPPMA de SAINT-RENAN »

En 2025, notre association « l'AAPPMA de SAINT-RENAN » fêtera son centenaire, sa naissance a été actée au Journal Officiel le 2 février 1925. Je voudrais rendre hommage à tous ses présidents, celui qui l'a créée, et tous ceux qui se sont succédés à sa tête mais surtout à tous les bénévoles qui se sont dévoués pendant ce centenaire afin qu'elle perdure et se développe



ANNONCES

L'Administration et les Fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

ANNONCES

18 Janvier 1925.

COOPÉRATIVE DE L'ÉCOLE MATERNELLE. But: achat de matériel, assistance. Siège social: école maternelle de la Pallice.

ASSOCIATION AMICALE DES OFFICIERS DE RÉSERVE DE L'ORIENT ET DE SA RÉGION

Siège: 30, rue Carnot, à Lorient.

Date de déclaration à la sous-préfecture de Lorient: 19 Janvier 1925.

Objet: perfectionnement de l'instruction militaire de ses membres et défense de leurs intérêts moraux et matériels à l'exclusion de toutes préoccupations politiques ou religieuses.

19 Janvier 1925.

SYNDICAT DU PERSONNEL DES EMPLOYÉS D'OCTROI DE LA VILLE DE BASTIA. But: défense des intérêts des employés d'octroi. Siège social: 3, boulevard Yoga, Bastia (Corse).

Par déclaration en date du 19 Janvier 1925, constitution de la société de pêche: LA CAUNE SÉZANNAISE, dont le siège social est situé à Sézanne (Marne). But: 1° la répression du braconnage; 2° l'émulation entre les pêcheurs par des concours et fêtes dans l'étang du Bricot-la-Ville (Marne).

19 Janvier 1925. Association L'AVENIR URCUIT. Société musicale déclarée le 19 Janvier 1925. Siège social: mairie d'Urcuit (Basses-Pyrénées).

20 Janvier 1925. Société colombophile: MANTISER. Siège chez M. Gaston Jacquemin, 45, rue Cambrai, Beaumont (Nord).

30 Janvier 1925.

ASSOCIATION DES ÉCRIVAINS COMBATTANTS 163, rue Montmartre, Paris (2°).

A pour objet: a) d'entretenir le culte du souvenir des camarades tombés au champ d'honneur; b) de maintenir et de resserrer les liens de camaraderie entre écrivains combattants; c) de défendre leurs intérêts professionnels.

31 Janvier 1925.

HYÈRES SOCIAL CLUB. But: réunion des membres dispersés de la colonie britannique pour causer, lire et jouer au bridge. Siège social: hôtel Métropole, à Hyères (Var).

2 Février 1925. Société de pêche de SAINT-RENAK. But: repeuplement des rivières, répression du braconnage. Siège social: Saint-Renan (Finistère).

2 février 1925. LES COSES. Société amicale et philanthropique des enfants de Lyon et de environs résidant à Nice. But: fraternité, solidarité, entraide et bienfaisance. Siège: 42 bis, avenue de la Victoire, brasserie Tantonville, Nice (Alpes-Maritimes).

5 février 1925.

BOULE SOYEUNE. 16, rue Barodet, Lyon. Objet: pratique du jeu de boules.

6 février 1925. ASSOCIATION POUR LA VISITE DES MALADES DANS LES HÔPITAUX PARISIENS. But: visiter à l'hôpital les malades (hommes) qui n'ont pas de famille et leur offrir ensuite une aide morale, un secours matériel, un logement et souvent un appui pour retrouver un emploi. Siège social: 175, boulevard Saint-Germain, Paris (6°).

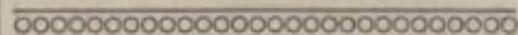
7 février 1925. COMITÉ DE LA SEMAINE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE DES REPRÉSENTANTS ET ARTISANS FOIRE DE MARSEILLE, 2, rue Cannebière, Marseille. Objet: publicité et propagande autour de l'exposition-foire de Marseille.

9 février 1925. UNION DES ANCIENNES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE COMMUNALE DE FILLES DE COULOMMIERS. But: grouper les anciennes élèves et étendre l'influence de l'école. Siège: 3, rue Davenc, Coulommiers (Seine-et-Marne).

9 février 1925. UNION FÉDÉRALE DES ANCIENS PÉRIODIQUES DE GUERRE DE L'OUEST. But: groupement amical pour renouer les liens de fraternité. Siège: 18, rue Menou, Nantes.

10 février 1925. AMICALE DES ANCIENS DU 93<sup>e</sup> ET 250<sup>e</sup> R. I. But: renouer les liens d'amitié qui les unissent au régiment et aider les infortunés par leur caisse de secours. Siège: 42, rue Louis-Blanc, Nantes.

12 février 1925. SOCIÉTÉ LAÏQUE DE PRÉPARATION MILITAIRE. But: sports et préparation militaire. Siège: Brouvelheures (Vosges).



AVIS À MM. LES OFFICIERS MINISTERIELS Liquidateurs, propriétaires et notables commerçants. — La maison Dusanoy, fondée en 1840, se tient gracieusement à leur disposition pour toute expertise, vente, partage de bijoux, 41, boulevard des Capucines, Paris.

PUBLICITÉ

CONCERNANT

L'ALSACE & LA LORRAINE

Failite.

Dans la procédure de faillite ouverte sur les biens de Boucaneau (Joseph), ci-devant commerçant en primeurs à Altkirch,

Termes pour rendre le compte final, et auquel les contestations relatives au tableau final devront être formulées, est fixé au 19 mars 1925, à quinze heures trente, devant le tribunal cantonal d'Altkirch, salle n° 4 (N 1/22).

Altkirch, le 19 février 1925.

Tribunal cantonal.

Failite.

Dans la procédure de faillite ouverte sur les biens de Gugenheim (Alphonse), ci-devant commerçant à Altkirch,

Termes pour rendre le compte final, et auquel les contestations relatives au tableau final devront être formulées, est fixé au 19 mars 1925, à quinze heures trente, devant le tribunal cantonal d'Altkirch, salle n° 4 (N. 2/14).

Altkirch, le 19 février 1925.

Tribunal cantonal.

Failite.

Dans la procédure de faillite ouverte sur les biens de Gugenheim (Maurice), ci-devant commerçant à Altkirch,

Termes pour rendre le compte final, et auquel les contestations relatives au tableau final devront être formulées, est fixé au 19 mars 1925, à quinze heures trente, devant le tribunal cantonal d'Altkirch, salle n° 4 (N 1/11).

Altkirch, le 19 février 1925.

Tribunal cantonal.

**2 février 1925. SOCIÉTÉ DE PÊCHE DE SAINT-RENAN.**  
**But :** repeuplement des rivières, répression du  
~~braconnage.~~ **Siège social :** Saint-Renan (Finis-  
tère).

29 - FINISTÈRE

29 septembre 1982. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. L'association **Société de pêche de Saint-Renan** change son titre, qui devient : **Association agréée de pêche et de pisciculture de Saint-Renan**, modifie son objet : détention de lots de pêche ; participation contre le braconnage et la pollution des eaux ; surveillance et exploitation de la pêche ; réalisation de travaux de mise en valeur piscicole, et transfère son siège social de la place de la Gare, 29290 Saint-Renan, à la mairie, 29290 Saint-Renan.

562 - Déclaration à la sous-préfecture de Brest. *Ancien titre :* ASSOCIATION AGRÉÉE DE PÊCHE ET DE PISCICULTURE DE SAINT-RENAN. *Nouveau titre :* ASSOCIATION AGRÉÉE DE SAINT-RENAN POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE. *Nouvel objet :* détention de lots de pêche ; participation contre le braconnage et la pollution des eaux ; surveillance et exploitation de la pêche ; réalisation de travaux de mise en valeur piscicole. *Siège social :* mairie, 29290 Saint-Renan. *Date de la déclaration :* 16 novembre 1993.



Rodette

avec

des

Le present registre contenant  
cent quarante quatre feuillets a été  
côté et paraphé par nous, Sous-  
Préfet de Brest.

inté

le 24

use

Brest le 24 JANV 1942

le

ici

Le Sous Préfet

*[Handwritten signature]*



Procès Verbal de l'assemblée du bureau  
de la société de Pêche du 5 Janvier 1912

La réunion du bureau de la société de Pêche du 5 Janvier 1912  
a 17 heures à l'hôtel Le Bot

Était présent Monsieur Georges Cheminant président, Perrot,  
Docteur Bujardin, Le Ray, Le Guen, Laurant, Ch. Madec, La Rodelle  
du Porzic, notaire.

Monsieur Georges Cheminant déclare la séance ouverte  
et donne lecture de divers lettres reçues de la Fédération des  
associations de Pêche

Monsieur Georges Cheminant président procède ensuite  
au vote pour élire un secrétaire en remplacement de M.  
J. Floch décidé et à un trésorier

Monsieur Le Ray est nommé secrétaire

Ch. Madec, . . . Trésorier

qui après vérification M. Ch. Madec prend la caisse  
de la société de Pêche

Monsieur Le Ray chargé de rédiger le statut de la nouvelle association qui ~~est~~ est déposé  
à la Sous-Préfecture de Frest.

Le Secrétaire

*Le Ray*

Le Président

*Cheminant*

Extrait de CA du 7/10/2008

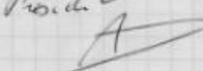


Il a été procédé à l'élection d'un nouveau C.A  
Ce sont les personnes ci-dessous.

- Audrey Dominique → Président
- Audrey Lucien → Vice Président
- Dumont Olivier → Trésorier
- Chamouard Stéphan → Trésorier Adjoint
- Cerine Cyril → Secrétaire
- Audrey grand - membre
- Richard Thomas → Secrétaire Adjoint

Ces personnes ont été élus les 7 seuls volontaires pour la  
période du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2013

Le Président

  
durée du mandat → 1<sup>er</sup> janvier 2009 → 31 décembre 2013

Année

1953

## Recettes

Reçu de M <sup>rs</sup> le Ray et de Madame	
Guerra Roger le reliquat de la caisse	40 402
Cotisations société	65 150
Droits d'entrée	4 850
Billets d'invitation	12 335
Reçu par les tombes	46 400
Redevances	11 000
Primes par les gardes	400
	<hr/>
	480 837
caisse d'épargne	34 082
CCP	111 7
	<hr/>
Actif	216 036
Passif	152 733
	<hr/>
encaisse	63 303

Le président

Le trésorier



## Dépenses

Payé à M <sup>rs</sup> Vautier pr carnets	6 150 <sup>00</sup>
- Médiation 1 <sup>er</sup> trimestre	4 1120
- redevances 1 <sup>er</sup> trimestre	5 830
- à M <sup>rs</sup> Rousseau pour	
Baux et gardiennage	60 983 <sup>00</sup>
- Médiation 3 <sup>e</sup> trimestre	5 320 <sup>00</sup>
Redevances 3 <sup>e</sup> trimestre	1 000
Frais correspondances et	
Téléphone	320
carte gratuite	1 810
Publication	200 <sup>00</sup>
reprise caisse d'épargne	30 000
Parisif.	<hr/>
	152 733

- Récapitulation -

Recettes 1961

1	revenue le bte vilvet	46 00
	amende par casquerie	10 00
	Chèque Comirey à damage	250 00
	cotisations	1392 00
	droits d'entrée	342 00
	Redevances	243 00
	timbres piscicoles	568 00
	cartes de moins de 16 ans	112 50
	cartes touristiques	272 50
	intéret caisse d'épargne 1960	60 30
	actif	3296 30
	passif	3014 06
	Boni	282 24
	solde 1960	3239 50
		3521 44

CCP 46.569  
 espèces 60 284  
 Caisse Epargne 24 5321  
352144

← égalité →

Dépenses 1961

	factures diverses	88 80
	frais de bureau	13 15
	fact-Atterissage	554 00
15	pièges à loutre	130 45
	prime à Casquerie	5 00
	timbres piscicoles	542 00
1 <sup>er</sup> trimestre	Redevances	104 00
	facture Guillage By loutre	198 00
	ICA	290 35
	Baux et gardiennage	1038 31
	timbres à l'insulte	20 00
	passif	3014 06

## LES PRESIDENTS DE NOTRE ASSOCIATION

Du 05/01/1942 au 17/01/1947	Mr Georges CHEMINANT
Du 17/01/1947 au 26/01/1962	Mr Léon CHEMINANT
Du 26/01/1962 au 05/01/1967	Mr MARCHADOUR
Du 05/01/1967 au 25/01/1981	Mr Pierre GOAOC
Du 28/01/1981 au 15/12/1991	Mr Yves FILY
Du 15/12/1991 au 14/01/1997	Mr Jacques RAGUENES
Du 14 /01/1997 au 29/11/2015	Mr Dominique AUDIER

















## Dates importantes, reprise travaux, ouvertures et fermetures 2025...

Reprise des travaux : **le mardi 25 février** : rendez vous pour les bénévoles au local de la pêche, Accès par le portail qui se trouve dans le prolongement du parking de M. Bricolage.

1ère catégorie: **du samedi 08 mars au dimanche 21 septembre inclus.**

2ème catégorie : du 1er janvier au 31 décembre sauf :

pour le brochet : **du 1er janvier au dimanche 26 janvier inclus et du 26 avril au 31 décembre inclus.**

pour le sandre : **du 1er janvier au dimanche 26 janvier inclus et du 1er juin au 31 décembre inclus.**

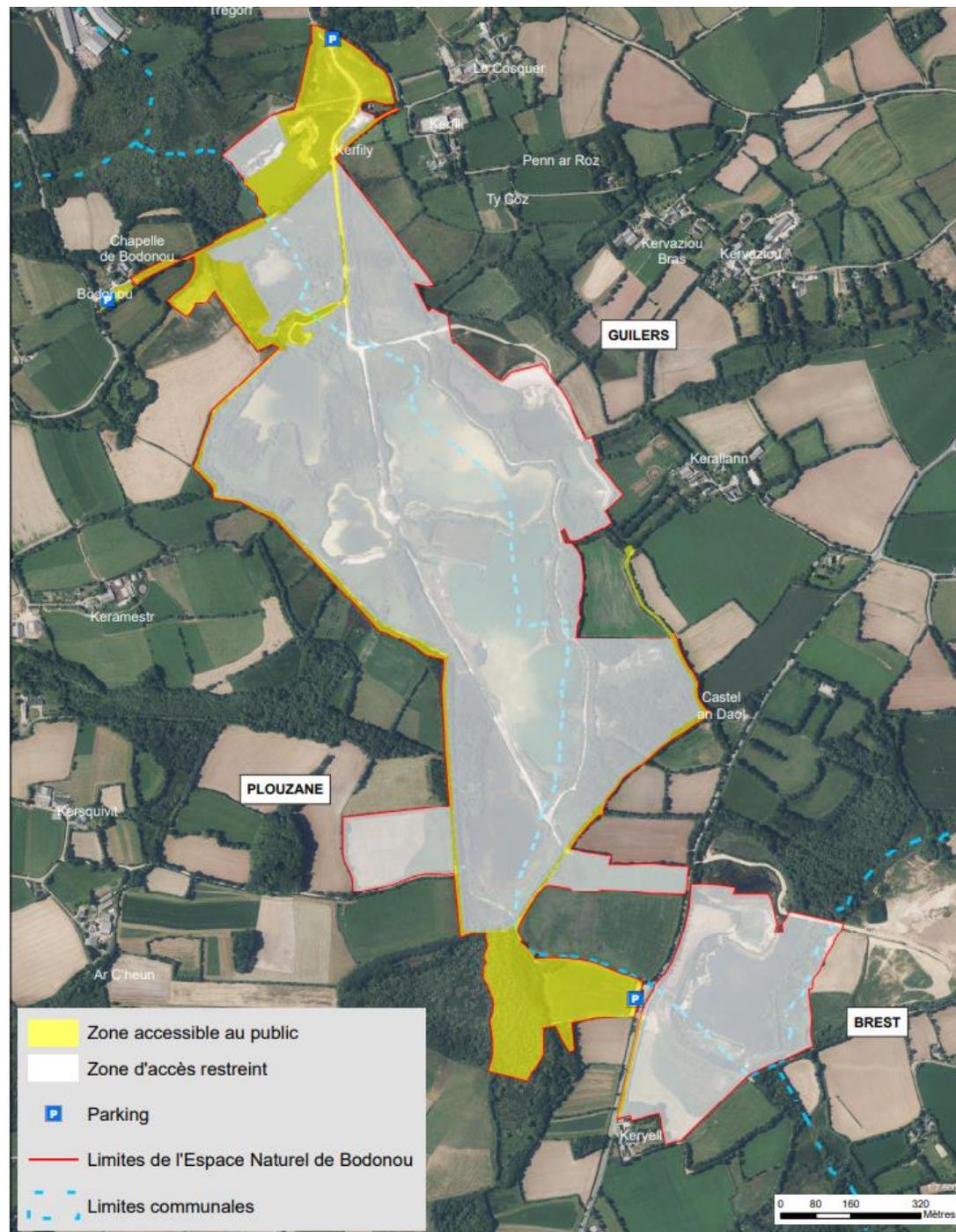
On peut pêcher 1/2 heure avant le lever du soleil et 1/2 heure après le coucher du soleil.

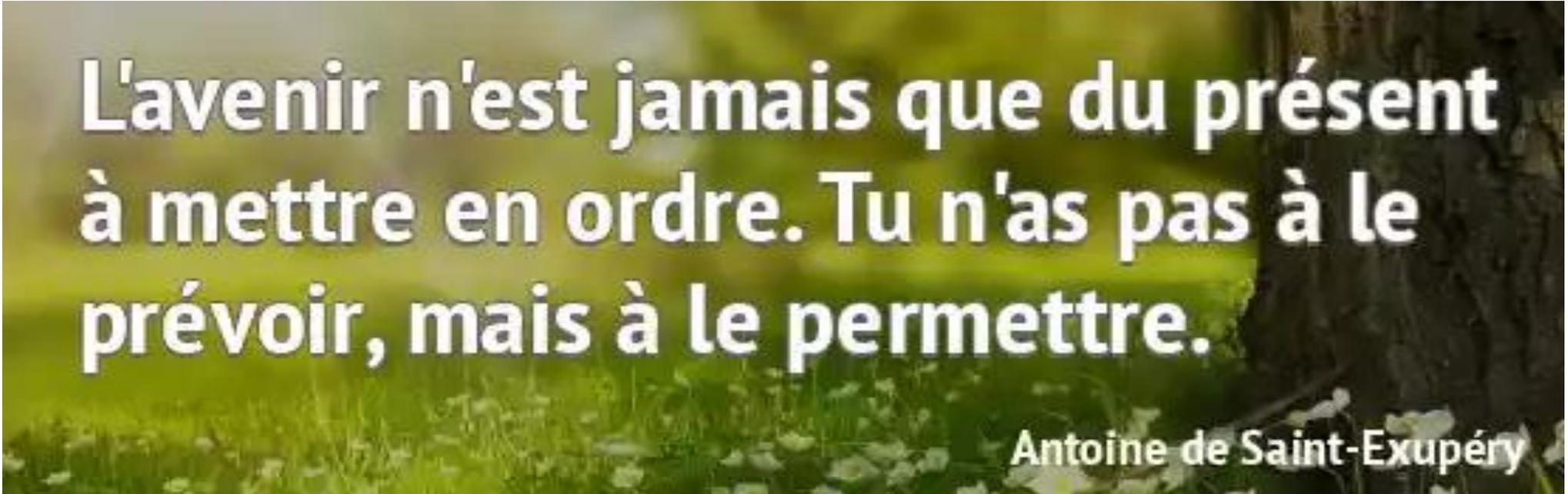
# PETIT RAPPEL DES TAILLES LEGALES DE CAPTURES

- BROCHET: 0,60 m
- SANDRE: 0,50 m
- BLACK BASS: 0,40m
- NB Le Black-bass est en no-kill sur tout les plans d'eau ou il est présent

## Règlement intérieur

- 1) La pêche en wading est autorisée à partir du 1er MAI
- 2) Le nombre de truites gardées est fixé à 6 par jour et par pêcheur. (arrêté préfectoral)
- 3) La taille minimale de la truite Fario est de 23 cm. ( arrêté préfectoral )
- 4) La pêche de la carpe de nuit est autorisée sur les plans d'eau de :  
Lannéon, Poulinoc, La Laverie, Saint-Renan (COMIREN), Ty Colo, Pontavenne  
seule l'utilisation d'esches d'origine végétale est autorisée.  
Seuls les détenteurs d'une carte de pêche et pratiquant le pêche de la carpe de nuit  
sont autorisés à bivouaquer sur les sites ouverts à la pêche de nuit.
- 5) La remise à l'eau des carpes est obligatoire quelque soit leur taille  
ou leur poids sur tous les plans d'eau de l'association (Lannéon, Poulinoc,  
La Laverie, Comiren, Ty Colo, Pontavenne et Locmaria Plouzané)
- 6) La pêche en barque est autorisée uniquement sur le plan d'eau de Lannéon,
- 7) La pêche en Float Tube est autorisée sur les plans d'eau de : Lannéon, Poulinoc  
et St Renan (Comiren), et le grand plan d'eau de Pontavenne tous les autres  
plans d'eau sont interdits à la pêche en Float Tube .
- 8) L'utilisation d'un Float Tube est interdite du dernier lundi de janvier au 31 mai  
(dates incluses). Sauf à Lanéon et uniquement pour épuiser une carpe du fait de  
la présence de l'éloquée du Canada
- 9) Il est strictement interdit de faire des feux au sol, le barbecue est toléré.
- 10) remise à l'eau vivant obligatoire pour tous les carnassiers à Pontavenne  
sur les trois lacs
- 11) interdiction de pêcher dans la réserve mise en place à pontavenne.
- 12) Après s être présenté, les membres du bureau peuvent demander son permis  
à un pêcheur , en cas de refus ils pourront faire appel au garde pêche.
- 13) Le président et les membres du Conseil d'Administration se réservent le droit  
de modifier lors d'une assemblée Générale le présent règlement





**L'avenir n'est jamais que du présent  
à mettre en ordre. Tu n'as pas à le  
prévoir, mais à le permettre.**

Antoine de Saint-Exupéry









































C O M M U N A U T É

Pays d'Iroise

D E C O M M U N E S



MAIRIE



**VILLE DE  
SAINT RENAN**



# LES QUESTIONS DIVERSES



